

## Au-delà du rêve de village : le club et la clubbisation<sup>1</sup>

Éric Charmes

*Comment expliquer l'attachement au quartier à l'heure de la métropolisation et des mobilités exacerbées ? Loin d'être contradictoires, ces phénomènes seraient les deux facettes d'une même réalité. Si l'ancrage local des citadins demeure, il est en effet en pleine transformation. Reprenant des analyses développées dans un ouvrage récemment publié aux Presses universitaires de France, La Ville émiétée, Éric Charmes propose le concept de club pour décrire les nouvelles relations de voisinage et la notion de clubbisation pour qualifier ce processus.*

L'essentiel de la vie quotidienne ne se déroule plus aujourd'hui autour du domicile, mais dans un espace éclaté dont l'échelle est métropolitaine. Pourtant, n'importe quelle enquête ethnographique ou sociologique le montre, au centre des villes et dans leurs proches banlieues, les gens restent très attachés à leur quartier, qu'ils qualifient volontiers de « village ». Et autour des agglomérations, au-delà des banlieues, la vie de citadin à la campagne, dans un village anciennement rural, connaît un grand succès. Il y a là un paradoxe, qu'exprime l'inadaptation du terme de village pour qualifier la relation contemporaine au quartier et aux espaces résidentiels. Même animée, la vie de quartier n'a plus grand-chose de commun avec celle des villages ruraux paysans tels que les ethnographes les décrivaient encore dans les années 1960<sup>2</sup>, avec un horizon quotidien cantonné dans un finage ; à la différence des villageois de cette époque, les citadins passent l'essentiel de leur vie quotidienne hors de leur quartier et supportent mal un contrôle social fort de la part de leur voisinage. Il n'y a certes là rien de nouveau, mais on a encore des difficultés à qualifier la relation que conservent les citadins avec les espaces qui entourent leur logement.

Ces difficultés sont manifestes quand il s'agit de décrire les modes de vie dans les périphéries pavillonnaires. Avec leurs rues résidentielles désertes et leurs autoroutes surchargées de véhicules, ces dernières mettent clairement en évidence ce que certains ont appelé « la fin des quartiers<sup>3</sup> » ou la « déterritorialisation » des modes de vie. Mais, avec leurs ensembles pavillonnaires privés et sécurisés (souvent désignés par leur nom anglais *gated communities*), les périphéries mettent tout aussi clairement en évidence ce qu'il est convenu d'appeler le repli sur « l'entre-soi ». Que penser de ce paradoxe entre une vie de quartier qui paraît perdre de son importance et des ancrages locaux qui s'exacerbent ? Comme beaucoup de paradoxes, celui-ci résulte moins d'une contradiction dans la réalité que d'une déficience des concepts mobilisés. Son énoncé repose sur des oppositions profondément ancrées dans les représentations du social telles que l'opposition entre l'ancrage et la mobilité, ou celle entre communauté et société. Or si ces oppositions ont été utiles pour penser la transition du rural vers l'urbain à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, elles ont perdu cette utilité dans des sociétés qui sont largement urbanisées. Ces dichotomies constituent à présent un écran idéologique qui conduit à opposer des phénomènes devenus complémentaires.

<sup>1</sup> L'auteur remercie Bilel Benbouzid pour ses observations.

<sup>2</sup> Voir plus bas notre caractérisation de cette vie villageoise.

<sup>3</sup> Voir notamment Ascher, François. 1998. « La fin des quartiers », in Haumont, Nicole (dir.), *L'urbain dans tous ses états : Faire, vivre, dire la ville*, Paris : L'Harmattan, p. 183-201.

## L'ancrage local à l'heure métropolitaine

Il faut penser la territorialisation locale avec la mobilité plutôt que contre la mobilité<sup>4</sup>. Ainsi, c'est précisément parce que les citoyens passent l'essentiel de leur temps ailleurs que dans leur quartier et parce qu'ils ne font pas, ou plus, communauté avec leurs voisins, que les *gated communities* connaissent un tel succès. Autrefois, dans les quartiers vivants, où les liens locaux étaient nombreux et forts, il existait ce que Jane Jacobs a appelé les « yeux de la rue<sup>5</sup> » et chacun, commerçant, passant, riverain, participait à une surveillance collective. Dans un tel contexte, les habitants ressentaient peu le besoin de recourir à des dispositifs techniques ou à du personnel spécialisé pour contrôler les comportements. Mais, dans les espaces résidentiels contemporains, où la norme est de ne pas se mêler des affaires des autres et où le voisin est rarement un ami, un collègue ou un parent, les habitants ne souhaitent pas s'impliquer dans le contrôle des espaces collectifs et préfèrent déléguer cette tâche à des prestataires extérieurs ou à des dispositifs techniques. De ce point de vue, on doit comprendre le développement des *gated communities* non pas comme l'affirmation d'un repli communautaire, mais exactement comme le contraire, c'est-à-dire comme la conséquence de l'affaiblissement des liens communautaires locaux, ce que Philippe Robert appelle l'érosion de la « socialité vicinale<sup>6</sup> », érosion qui résulte principalement de l'importance des mobilités résidentielles et quotidiennes.

Le travail qu'il convient de faire pour sortir de l'opposition entre ancrage et mobilité est déjà bien amorcé. On doit noter en France la contribution d'Yves Grafmeyer et ses collègues, dont les enquêtes dans des quartiers denses de centre-ville ou de faubourgs ont montré que le développement des mobilités n'entraîne pas la fin des quartiers, contrairement à ce qu'annonçaient certains dans les années 1990<sup>7</sup>. Comme l'écrit Yves Grafmeyer, « l'ancrage dans le quartier n'est nullement exclusif d'un fort investissement dans d'autres espaces de la ville<sup>8</sup> ». Il reste cependant, au-delà du constat des complémentarités possibles entre ancrage local et rapport élargi à la ville, à construire un modèle théorique permettant d'expliquer en quoi un ancrage local fort peut s'accorder à une mobilité quotidienne intense et à une pratique très éclatée des espaces métropolitains.

## Le club : nouveau modèle des relations de voisinage

Le concept de club semble prometteur dans cette perspective. Ce concept et d'autres similaires ne sont pas nouveaux en sociologie. Georg Simmel notamment a caractérisé la vie urbaine avec le concept de cercle, que l'on pourrait rapprocher de celui de club<sup>9</sup>. Au demeurant, nous proposons ici une définition particulière, inspirée de l'économie et des travaux du géographe anglais Chris Webster<sup>10</sup>. Pour les économistes, le club est une forme de partage d'un bien ou d'un ensemble de biens. Cette forme de partage peut être définie avec deux critères : la possibilité d'exclure des usagers potentiels et l'absence de « congestion » entre les usagers effectifs (autrement dit la jouissance du bien doit être faiblement affectée par le partage). La satisfaction de ce deuxième critère est bien évidemment liée à celle du premier, puisque c'est souvent en limitant le nombre de membres que l'on évite la congestion. Un jardin paysager ou une piscine dans une copropriété résidentielle répondent indiscutablement à ces deux critères, du moins si les « résidents » ne sont

<sup>4</sup> Ce paragraphe reprend des éléments de Charmes, Éric. 2011. « Les *gated communities* : des ghettos de riches ? », *Laviedesidees.fr*, mis en ligne le 29 mars 2011.

<sup>5</sup> Jacobs, Jane. 1961. *Death and Life of Great American Cities*, Random House : New York.

<sup>6</sup> Robert, Philippe. 2000. « Les territoires du contrôle social, quels changements ? », *Déviance et société*, vol. 24, n° 3, p. 215-23.

<sup>7</sup> Voir notamment Ascher, François. 1998, *op. cit.*

<sup>8</sup> Grafmeyer, Yves. 2006. « Le quartier des sociologues », in Authier, Bacqué et Guerin-Pace, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris : La Découverte, p. 28.

<sup>9</sup> Simmel, Georg. 1999 [1908]. *Sociologie. Étude sur les formes de la socialisation*, Paris : Presses universitaires de France.

<sup>10</sup> Voir Webster, Chris J. 2003. « The Nature of the Neighbourhood », *Urban Studies*, vol. 40, n° 13, p. 2591-2612.

pas trop nombreux et s'ils se réservent l'accès à ces équipements (condition dont la satisfaction peut imposer des restrictions d'accès et contribue largement au développement des *gated communities*).

Un club peut aussi bien être géré par une structure publique que privée. Les exemples ci-dessus ont insisté sur les ensembles résidentiels privés, mais des municipalités peuvent tout autant être concernées. Elles disposent en effet d'outils exclusivistes : elles peuvent réserver l'accès à leur territoire à des populations choisies et mettre en œuvre des politiques de contrôle social du peuplement (en limitant par exemple la construction de logements sociaux ou en interdisant la construction de logements collectifs). Les différences sont potentiellement très importantes : en Île-de-France, entre la très bourgeoise Neuilly et une commune de Seine-Saint-Denis également limitrophe de Paris mais défavorisée, les prix pour un même logement peuvent varier de un à cinq, voire plus<sup>11</sup>.

Ceci étant, jusqu'où peut-on comparer des municipalités à des clubs et leurs habitants aux membres d'un club ? Le cas présenté plus bas des petites communes périurbaines montre que ce rapprochement peut être poussé assez loin. Il n'aurait pourtant pas eu de sens il y a encore quelques décennies. L'évolution relève de ce que nous proposons de nommer « clubbisation ». Le néologisme n'est guère élégant, mais il a le mérite d'être parlant. La clubbisation est le passage d'une relation à l'environnement local qui tend vers l'idéal-type de la communauté (tel qu'il s'incarnait encore dans nombre de villages ruraux dans les années 1960) à une relation qui tend vers l'idéal-type du club (tel qu'il s'incarne notamment dans la copropriété résidentielle et, de plus en plus, comme on va le voir, dans certaines communes périurbaines). La clubbisation est donc le passage d'une relation au local où les questions centrales étaient les modalités du vivre-ensemble et le partage des ressources collectives pour un groupe donné, à une relation où la question centrale est la définition d'un groupe pour le partage de biens donnés. Dans une perspective inspirée des « sphères de justice » de Michael Walzer, selon laquelle le politique constitue une sphère relativement autonome<sup>12</sup>, on peut dire que les dernières décennies ont été marquées par le passage d'une relation d'abord politique au local (où prime le rapport à l'autre, comme dans une communauté villageoise) à une relation d'abord économique au local (où prime le rapport à des biens dotés d'une valeur marchande, l'un de ces biens pouvant être les membres eux-mêmes, comme dans le club de gentlemen).

Ces transformations, loin d'être en contradiction avec les mobilités quotidiennes et résidentielles, en sont au contraire l'expression. On peut avoir un rapport marchand aux services, biens et aménités qui sont liés à la résidence en un lieu dans la mesure où l'on choisit ce lieu d'habitation (comptenu des contraintes imposées par ses revenus). De même, on peut ne pas se sentir lié politiquement à ses voisins et considérer que son destin est relativement indépendant de celui de son quartier, parce que l'on peut changer de lieu d'habitation<sup>13</sup>. Enfin, avec l'extension des territoires de la vie quotidienne, on dépend de moins en moins de son quartier pour son emploi, ses amis ou sa famille. L'environnement local, le quartier ont par conséquent perdu une large part de leur valeur politique. Le développement d'internet et des diverses formes de sociabilité qu'il permet ne fait que renforcer cette dynamique de déconnexion entre les espaces porteurs d'enjeux politiques et les espaces résidentiels<sup>14</sup>. L'espace politique s'efface à l'échelle du quartier et se maintient seulement à des échelles plus larges, celles du bassin de vie, de la région métropolitaine, du pays ou de l'espace transnational<sup>15</sup>.

---

<sup>11</sup> Voir Filippi, Benoît *et al.* 2007. *Marchés du logement et fractures urbaines en Île-de-France*, Paris : PUCA Ministère de l'Équipement.

<sup>12</sup> Voir Walzer, Michael. 1984. *Spheres of justice. A defense of pluralism and equality*, New York : Basic Books.

<sup>13</sup> Rémy, Jean. 2004. « Culture de la mobilité et nouvelles formes de territorialité », in Vodoz, fister-Giauque et Jemelin (dir.), *Les Territoires de la mobilité. L'aire du temps*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 13-42.

<sup>14</sup> Montgomery, Alesia F. 2010. « Ghettos and enclaves in the cross-place realm : mapping socially bounded spaces across cities », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 35, n° 3, p. 659-675.

<sup>15</sup> Pour plus de détail sur cet effet d'échelle, voir Charmes, Éric. 2011. *La Ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris : Presses universitaires de France, p. 93 sq.

## Les communes périurbaines : des clubs résidentiels ?

Un territoire montre de manière quasi idéal-typique la nature du phénomène : celui des périphéries des grandes villes françaises. La clubbisation y imprime clairement sa marque, avec la transformation des villages ruraux en clubs résidentiels. Aujourd'hui en France, près de 20 000 communes peuvent être considérées comme périurbaines au sens de l'INSEE. Ce sont généralement d'anciens villages absorbés dans l'aire d'influence d'une ville. Dans environ neuf cas sur dix, les communes périurbaines comptent moins de 2 000 habitants et leurs espaces bâtis, essentiellement pavillonnaires, sont entourés d'espaces agricoles et naturels<sup>16</sup>. Dans ces communes, l'acquisition d'une maison individuelle ressemble beaucoup à l'acquisition d'un ticket d'entrée dans un club résidentiel : en emménageant dans un pavillon, on devient également « membre » d'une municipalité dont les habitants sont unis par la jouissance commune d'un cadre de vie particulier. Par l'effet du marché immobilier, les « clubs » qui offrent le cadre de vie le plus recherché deviennent ceux dont le « ticket d'entrée » est le plus onéreux. Les clubs les moins recherchés, car éloignés des centres ou soumis à des nuisances, sont pour leur part les moins coûteux et accueillent prioritairement les ménages des classes moyennes inférieures. Le tri social est d'autant plus vigoureux que le voisinage de ménages aisés étant très recherché (principalement pour l'éducation des enfants), les familles favorisées attirent les familles favorisées. Dans ce contexte, les habitants se regroupent à partir de goûts et de revenus similaires. Ils sont liés par le partage des biens qu'ils ont acquis (ou qu'ils louent) et se préoccupent avant tout de la gestion et de l'entretien de ces biens, dans une logique économique proche de celle qui préside au fonctionnement d'une copropriété. Ils se préoccupent également de se réserver l'accès et l'usage de ces biens, ce qui fait de l'exclusivisme et de la détermination des modalités d'appartenance au groupe une question centrale. Cela se traduit entre autres par des règlements d'urbanisme visant à contrôler les qualités du peuplement, avec par exemple l'interdiction de construire des immeubles d'habitation collectif, voire l'interdiction de toute construction nouvelle.

La situation est ici très différente de celle qui prévalait dans le village paysan, où l'appartenance à la communauté locale était plus une donnée qu'un choix et où, par conséquent, la question de la détermination des modalités d'appartenance au groupe était secondaire<sup>17</sup>. Par ailleurs, dans le village rural traditionnel, les habitants avaient des positions sociales et des intérêts très divers (un village, même petit, avait ses riches et ses pauvres), ce qui induisait des débats de nature politique sur le développement de leur communauté et sur la détermination des modalités de partage des biens communs<sup>18</sup>. Un exemple peut éclaircir les choses : dans une commune paysanne qui disposait d'une forêt communale, il était courant que celle-ci fasse l'objet d'une exploitation (via l'affouage par exemple). La détermination des bénéficiaires de cette exploitation soulevait peu de difficultés : c'étaient les habitants, groupe social relativement stable, fondé sur la continuité temporelle. Il y avait bien quelques discussions, notamment à propos des forains et des marchands qui n'étaient que rarement présents dans la commune. Mais ces problèmes étaient secondaires au regard de ceux posés par la répartition des bénéfices entre les habitants. Certains souhaitaient par exemple que les bois communaux bénéficient surtout aux familles modestes en leur permettant d'accéder à des ressources qu'elles ne possédaient pas. Ils contestaient alors la place faite aux riches, par exemple parce que la commune donnait un accès proportionnel aux terres possédées. Ces débats pourraient faire l'objet de longs commentaires. L'essentiel pour notre propos est de noter que le cœur du débat ne résidait pas dans la détermination des bénéficiaires de l'accès aux biens communaux, mais dans les modalités du partage.

<sup>16</sup> Charmes, Éric. 2011. *op. cit.*, chap. 1.

<sup>17</sup> Ce paragraphe et le suivant reprennent des éléments de Charmes, Éric. 2011. *op. cit.*, p. 240-242. La situation décrite ici valait encore pour certains villages dans les années 1960. Voir notamment des travaux de : Morin, Edgar. 1967. *Commune en France. La métamorphose de Plodémet*, Paris : Fayard ; Pelras, Christian. 2001. *Goulien. Commune bretonne du Cap Sizun. Entre XIX<sup>e</sup> siècle et III<sup>e</sup> millénaire*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; ou Wylie, Laurence. 1979 [1968]. *Un Village du Vaucluse*, Paris : Gallimard.

<sup>18</sup> Vivier, Nadine. 1998. *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France. 1750-1914*, Paris : Publications de la Sorbonne.

Dans une commune périurbaine résidentielle, la situation est inverse. Poursuivons avec l'exemple des bois. Dans le périurbain, les espaces boisés communaux, lorsqu'ils existent, sont valorisés comme paysages et comme lieux de loisir<sup>19</sup>. Ces demandes propres aux périurbains aboutissent souvent à ce que ces bois soient transformés en espaces verts protégés ou soient intégrés à un parc naturel régional. La mise en valeur paysagère prime alors sur l'exploitation des ressources forestières. Plus question, par exemple, de déboiser en coupes claires. Par ailleurs, le problème des habitants de la commune n'est pas de se partager les bénéfices de l'accès aux espaces boisés, car un tel partage n'a pas de sens : on ne divise pas la jouissance d'un paysage ou la déambulation sur des chemins. Le problème est plutôt de déterminer le nombre et les qualités de ceux qui peuvent jouir des paysages locaux ou se promener dans les espaces verts, et plus particulièrement de limiter les risques de « congestion ». Ainsi, l'une des principales préoccupations des habitants des petites communes résidentielles est de limiter l'urbanisation de leur commune. Cette crainte renvoie à un souci pour la qualité du paysage dont ils jouissent. Pour les périurbains, plus de maisons individuelles dans leur commune, c'est potentiellement moins de surfaces boisées. Parallèlement, si la population augmente, les chemins et les clairières risquent d'être plus fréquentés lors des promenades dominicales. Dans le club résidentiel périurbain, les débats portent donc sur les modalités d'accès. Ils ne portent pas ou très peu sur les modalités du partage. Ils portent également peu sur des projets politiques car, d'une part les goûts et les revenus sont relativement homogènes, d'autre part les habitants se sont engagés en amont, lors de la signature de leur bail ou de leur acte de propriété, à jouir d'un cadre de vie déterminé suivant des modalités fixées, qui ne doivent plus être modifiées. Cet engagement est comparable à celui pris lors de l'emménagement dans une copropriété.

#### La clubbisation ou des biens communs aux biens clubs<sup>20</sup>

	Les usagers sont à déterminer en fonction du bien (sphère marchande)	La communauté est donnée (sphère politique)
Usage commun problématique (congestion forte)	Biens privés (ex : un logement)	Biens communs (ex : un bois communal dans un village paysan)
Usage commun peu problématique (congestion faible)	Biens clubs (ex : un espace vert paysager dans une copropriété à accès restreint)	Biens publics (ex : la qualité de l'air d'une métropole)

#### La « clubbisation » et la métropole

Ces exemples le montrent, avec les concepts de clubs et de clubbisation, on peut appréhender le rapport au local en dehors de la dichotomie entre communauté et société. Ces concepts permettent de penser une relation forte au lieu de résidence non pas contre la mobilité, mais avec la mobilité. Ils permettent de dire pourquoi et comment la relation au lieu de résidence a changé de nature. La communauté locale n'est plus donnée parce que son périmètre social fluctue significativement au

<sup>19</sup> Pour une description détaillée du rapport à la nature des périurbains et des différents registres dans lequel il s'inscrit voir Vanier, Martin. 2003. « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 91, n° 4, p. 79-89.

<sup>20</sup> Tableau constitué à partir d'une lecture critique de Ostrom, Elinor, Gardner, Roy et Walker, James. 1993. *Rules, games, and common-pool resources*, Ann Arbor : University of Michigan Press. Voir également Charmes, Éric, 2011. *op. cit.*, chap. 5.

gré des mobilités résidentielles et quotidiennes. Le quartier est de moins en moins le lieu du destin partagé par une communauté relativement stable et de plus en plus un lieu de partage de biens collectifs spécifiques par des individus regroupés de manière temporaire (sinon dans les faits, du moins dans la représentation qu'ils se font de leur situation). Pour dire les choses de manière concise, ce n'est plus le groupe qui fait le quartier, mais le quartier qui fait le groupe. Les équipements, les aménités ou les services offerts par un quartier ne sont plus produits par un groupe, mais produisent un groupe. Ce faisant, plutôt que les modalités de partage des ressources offertes par un lieu, la question centrale devient les modalités d'accès à la résidence dans un lieu. Et l'enjeu central de ce contrôle d'accès est incontestablement, et de plus en plus<sup>21</sup>, l'environnement social. Ceci dans un cadre où le voisinage importe moins comme espace politique que comme bien économique. Dans les termes de la philosophie pluraliste de Michael Walzer<sup>22</sup>, en effet, les relations des citoyens à leur quartier s'inscrivent dans un registre de moins en moins politique et de plus en plus économique.

Que penser de cette clubbisation en termes politiques et moraux et, au-delà, que doit-on faire ? Pour répondre à ces questions, il faudrait évaluer l'ampleur de la clubbisation. Il faudrait notamment déterminer si les clubs résidentiels périurbains qui viennent d'être décrits ont des homologues dans les centres-villes ou dans les banlieues. Même en s'en tenant au périurbain toutefois, le phénomène est massif et concerne potentiellement des centaines de communes autour de chaque grande ville. Faut-il s'opposer à cette clubbisation des périphéries, et lutter notamment contre la marchandisation de l'environnement social et ses corollaires, la division sociale de l'espace et la ségrégation ? Poser la question en ces termes paraît inapproprié. La clubbisation est une tendance lourde et il serait vain de s'y opposer frontalement (du moins dans une perspective réformiste). Les marges de manœuvre et les véritables enjeux politiques résident dans le fait que le nouveau rapport à l'environnement local qui résulte de la clubbisation est aussi un nouveau rapport à la métropole. Des clubs résidentiels ne peuvent se constituer que dans des relations de dépendance fortes avec un environnement métropolitain : pour vivre dans une commune résidentielle, il faut pouvoir travailler dans une deuxième commune, faire ses courses dans une troisième et envoyer ses enfants au collège dans une quatrième. Bref, la clubbisation n'exclut pas la sphère politique des questions urbaines, elle redéfinit les échelles et les espaces pour lesquels cette sphère est pertinente. Si on peut de plus en plus choisir ses voisins, la métropole s'affirme de plus en plus comme un territoire commun à partager. L'enjeu est alors la régulation politique de ce territoire commun et des relations qu'il fait naître entre ses composantes. Une première étape vers cette régulation est la prise de conscience par les citoyens des dépendances organiques entre les composantes des territoires métropolitains qu'ils habitent et qu'ils pratiquent. Pour ce faire, il faut décrire correctement la situation et cesser d'opposer le repli sur l'entre-soi et la métropole, ce que les concepts de club et de clubbisation peuvent aider à faire.

**Éric Charmes** est chercheur en sciences sociales appliquées à l'urbain. Il est directeur du laboratoire Recherches interdisciplinaires ville espace société (RIVES, ENTPE, Université de Lyon, UMR CNRS 5600 EVS). Il travaille notamment sur le rapport à l'espace résidentiel des citoyens, sur les espaces publics et sur la périurbanisation. Il a publié : *La Ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris : Presses universitaires de France, 2011 ; (avec Taoufik Souami) *Villes rêvées, Villes durables ?*, Paris : Gallimard, 2009 ; *La Rue village ou décor ? Parcours dans deux rues de Belleville*, Grâne : Créaphis ; et *La Vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris : L'Harmattan, 2005.

---

<sup>21</sup> Le travail qui a le plus popularisé cette thèse, même si sa méthodologie est discutable, est Maurin, Éric. 2004. *Le ghetto français*, Paris : Le Seuil.

<sup>22</sup> Walzer, Michael. 1984. *op. cit.*

**Pour en savoir plus :**

Charmes, Éric. 2011. *La Ville émiétée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris : Presses universitaires de France.

**Pour citer cet article :**

Éric Charmes, « Au-delà du rêve de village : le club et la clubbisation », *Métropolitiques*, 16 mai 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Au-dela-du-reve-de-village-le-club.html>